

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4/03/2024 à 20 h 30

Convocation du 27/02/2024

Ouverture de la séance à 20 heures 45 minutes.

<i>Conseillers en exercice</i>	<i>11</i>
<i>Conseillers présents</i>	<i>08</i>
<i>Conseillers absents</i>	<i>00</i>
<i>Conseillers absents excusés</i>	<i>02</i>
<i>Procuration</i>	<i>02</i>

Mr le Maire fait l'appel

Membres présents : PELLERIN Laurent, LEYMARIE Robert, DELGOULET Cyril, , AUREJAC Christophe, GERAUD Sandrine, BIGEAT Arnaud, , LACOMBE Daniel, NAVALON Mathias RAFFAILLAC Georgette

Absents excusés : PICHON Yvon, BOTERF Isabelle

Procurations : LEYMARIE Robert, GERAUD Sandrine

Ordre du Jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance.
- 2- Approbation du procès-verbal de la réunion du CM en date du 22/01/2024.
- 3- Délibération : Comptes de gestion du percepteur pour le budget de la commune et le multiple rural, exercice 2023.
- 4- Délibérations : Comptes administratif pour le budget de la commune et le multiple rural, exercice 2023.
- 5- Délibération affectation de résultats pour le budget de la commune et le multiple rural, exercice 2024.
- 6- Délibération demande de subvention pour un voyage scolaire.
- 7- Délibération : subvention aux personnes de droit privé, transport scolaire NRA.
- 8- Délibération pour la restitution ou non du dépôt de garanties de l'ancien locataire, rue Delord et le devenir de la Maison Bellair.
- 9- Admission en non-valeur.
- 10- Convention SMBVVD piégeage ragondin
- 11- Décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire.
- 12- Questions diverses.

1) **Désignation du secrétaire de séance :**

Mr Mathias NAVALON

2) **Approbation du procès-verbal de la réunion du CM en date du 22/01/2024.**

Le Conseil valide le PV

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité et il est signé par le Maire et le secrétaire

3) **Délibération : comptes de gestion du percepteur pour le budget de la commune et du multiple rural, exercice 2023.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les différents comptes de gestions pour le budget de la commune et du multiple rural.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **VALIDE** les comptes de gestion.

Pas de commentaires

Vote : Unanimité

4) **Délibération : comptes administratifs pour le budget de la commune et du multiple rural, exercice 2023**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les comptes administratifs pour le budget de la commune et du multiple rural. Le compte administratif de la commune a été clôturé avec un excédent de 278 485.36 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **VALIDE** les comptes administratifs.

Pas de commentaires

Vote : Unanimité – Monsieur le Maire s'est absenté au moment du vote des 2 comptes administratifs

5) **Délibération : affectation de résultats pour le budget de la commune et du multiple rural, exercice 2024**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les affectations de résultats pour le budget de la commune et du multiple rural.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **VALIDE** les affectations de résultats.

Pas de commentaires

Vote : Unanimité

6) **Délibérations : demande de subvention par une famille pour un voyage scolaire.**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'une famille a sollicité la commune pour une subvention pour un voyage scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **VALIDE** la demande de subvention.

Pas de commentaires

Vote : Unanimité

7) **Délibération : subvention aux personnes de droit privé, transport scolaire NRA.**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Monsieur le Maire propose de se prononcer sur l'attribution d'une subvention aux parents pour le remboursement des frais de TS pour l'année 2023 2024

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que plusieurs demandes de subventions à titre privé ont été faites.

- Deux demandes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **VOTE** l'attribution des subventions

Pas de commentaires

Vote : Unanimité

8) **Délibération : restitution du dépôt de garantie de l'ancien locataire rue Delord, devenir de la maison Bellair.**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la locataire de la maison Beller a donné un préavis de départ. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas rendre le dépôt de garantie au vue des différents frais qu'a du faire la commune pour réhabiliter le logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **VOTE** la non restitution du dépôt de garantie.

Pas de commentaires

Vote : Unanimité

9) **Admission en non valeur.**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a eu un doublon de paiement de factures pour EDF en 2021. Il est proposé au conseil d'admettre en non-valeur la somme de 761,41€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **VOTE**

Pas de commentaires

Vote : Unanimité

10) **Délibération convention campagne de stérilisation des chats avec la SPA, l'association « Chats Libres » avec la RNA pour le TS**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a été sollicité pour une convention tri partite avec la SPA de Marsac et l'association « Chats Libres » pour une campagne de stérilisation des chats sur la commune.

➤ **VOTE**

Pas de commentaires

Vote : Unanimité

11) **Décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire.**

Dans le cadre de la délégation donnée au Maire, celui-ci demande l'autorisation au conseil municipal de signer certains documents pour :

- L'achat de livrets de famille
- Signature du contrat avec la société Exindis (entretien des extincteurs)
- Signature des contrats d'assurance
- Renouvellement d'un contrat PEC
- Changement d'horaire de la Mairie
- Vente de concessions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **Prend acte**

Pas de commentaires

12) **Questions diverses.**

Fête votive

Elections Européennes

Courier du collectif Burg/Muratel

Fin de la séance à 22h03

Le Maire,

Laurent PELLERIN

Le secrétaire de séance

Mathias NAVALON